



Accident voiture/moto

Par marlaz

Bonjour,

Il y a 1 mois, ma s?ur à eu un accident de voiture, une moto la percuté.

Moto roulant sur les zébra+vitesses autour de 60/70 pour dépasser les bouchons (1 voie), motard en basket.

Ma s?ur sort d'un parking, une voiture la laisser passé mais n'a pas vue la moto arrivée.

La moto la percuté, il a le pied arracher à du se faire amputé.

Beaucoup de témoins.

Ma s?ur n'est pas en tord, le policier lui a dit lors de son entretien mais s'est le procureur qui décide.

Le motard a porté plainte.

J'espère que j'ai été assez clair, pas facile de décrire tout ça en message.

Que risque telle?

Cordialement

Par chaber

bonjour

Sur le plan pénal la décision appartient au procureur qui décidera si la plainte est recevable ou non vu que le motard roule sur les zébras et que votre soeur sort d'un parking. Il tiendra compte des témoins repris dans le PV de police.

les assureurs recevront ce PV directement pas TransPV et détermineront les responsabilités.

Si j'étais l'avocat du motard j'aurais conseillé ce dépôt de plainte et j'estimerai l'application du sinistre en droit commun loi Badinter, sous réserve des témoignages.

Chacune des parties seraient responsables et se devraient indemnisation